



PRÉFET DE LA CHARENTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE
RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DEPOSEE PAR LA SOCIETE PARC EOLIEN
DE LA CHARENTE LIMOUSINE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN COMPOSE DE 7
AEROGENERATEURS TOTALISANT UNE PUISSANCE MAXIMALE DE 21 MW SUR LE
TERRITOIRE DES COMMUNES DE ALLOUE, AMBERNAC ET SAINT-COUTANT

Par arrêté préfectoral du 8 août 2017, le sous-préfet de Confolens a prescrit conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture **d'une enquête publique complémentaire de 21 jours relative à la modification substantielle de la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 7 aérogénérateurs d'une puissance maximale de 21 MW sur le territoire des communes de Alloue, Ambernac et Saint-Coutant.**

Le maître d'ouvrage est la Société Parc Éolien de la CharenteLimousine -9 Avenue de Paris, 94 300 Vincennes. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant : 01 41 74 70 40.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 21 jours consécutifs soit du **samedi 16 septembre 2017 (9 heures) au vendredi 6 octobre 2017 (17 heures)**, à la mairie de Alloue, Ambernac et Saint-Coutant.

Pendant cette période, un dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera déposé dans les mairies de Alloue, Ambernac et Saint-Coutant.

Le public pourra dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront être également adressées, soit par correspondance au commissaire enquêteur Monsieur Roger Orvain dans les mairies de Alloue, Ambernac ou Saint-Coutant, soit par courriel à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@charente.gouv.fr jusqu'au vendredi 6 octobre (17 h) inclus.

Le dossier pourra être également consulté sur le site de la société du Parc Éolien Charente Limousine : www.epuron.fr/fr/projects/parc-eolien-de-la-charente-limousine, ou sur un poste informatique mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de la Charente, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la sous-préfecture de Confolens (rue Babaud Lacroze 16500 Confolens).

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné pour conduire cette enquête publique, Monsieur Roger ORVAIN, officier supérieur de l'armée de terre en retraite, commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les mairies de Alloue, Ambernac et Saint-Coutant suivant les dates ci-jointes :

Mairie de Ambernac	samedi 16 septembre 2017 de 9 h à 12 h
Mairie de Alloue	mardi 19 septembre 2017 de 9 h à 12 h lundi 25 septembre 2017 de 9 h à 12h mercredi 4 octobre 2017 de 9 h à 12 h
Mairie de Saint-Coutant	vendredi 6 octobre 2017 de 14 h à 17 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la préfecture de la Charente et en mairies de Alloue, Ambernac et Saint-Coutant.

Ces éléments seront mis en ligne à la disposition du public pendant un an sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr 5RUBRIQUE Politiques Publiques-Environnement et Chasse -DUP ICPE IOTA).

Toute personne physique et morale intéressée pourra en demander communication.
La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

Confolens, le 8 août 2017
Pour le préfet et par délégation
Signé : Le sous-préfet,
Jean-Paul MOSNIER